


Besoins financiers	Types de financements	Solutions OSEO
<p>Développement à l'international</p> <p>Investissements matériels pour l'export ou à l'international</p> <p>Investissements immatériels ou innovants Prospection des marchés étrangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire à moyen et long terme • Prêts mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO à hauteur de 60% du concours bancaires. • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée². • Contrat de Développement International OSEO : Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 € pour les PME engageant un programme d'investissements devant concourir au développement de l'entreprise à l'international, avec une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an. Prêt mezzanine obligatoirement associé à un concours bancaire. • Prêt Participatif de Développement OSEO. Prêt sans garantie de 15 000 à 100 000 € obligatoirement associé à un concours bancaire. Localités et finalités définies par la Région concernée². • Prêt Pour l'Export – PPE (Prêt sans garantie de 20 000 € à 80 000 €) pour les nouveaux exportateurs et les exportateurs confirmés souhaitant conquérir de nouveaux marchés.
<p>Implantation à l'étranger par création ou rachat d'une filiale hors Espace Economique Européen</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits par signature • Apports en fonds propres (achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions, avances d'actionnaires, prêts participatifs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO à hauteur de 60 % (70 % dans certains cas) pour les engagements par signature. • FASEP : OSEO garantit jusqu'à 50 % les apports en fonds propres de la société mère à sa filiale détenue majoritairement (ou minoritairement si la réglementation locale ne permet pas la prise de participation majoritaire). Couverture du risque économique uniquement.
<p>Transmission</p> <p>Acquisition de la majorité du capital, des droits de vote ou d'une position minoritaire à vocation majoritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire • Prêt mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO¹ des crédits bancaires (50 %). • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée². • Contrat de Développement Transmission OSEO : Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 €, bénéficiant d'une intervention de la Région², en complément d'un concours bancaire.

¹ PME respectant la définition européenne de la PME
² Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée



**Les solutions
de financement**
pour les Armaturiers



Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Renforcement de la trésorerie</p> <p>◆ Lié à l'augmentation des stocks, l'allongement du crédit client, la réduction du crédit fournisseur (notamment en application de la LME)</p> <p>◆ Modification du cycle d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits bancaires à moyen et long terme • Ligne de financement à court terme • Mobilisation de créances de donneurs d'ordre publics ou privés agréés par OSEO • Capital-risque (Business Angels, AFIC, UNICER...) 	 <p>• Fonds de garantie spécifiques</p> <p>Les fonds “Renforcement de la Trésorerie” et “Lignes de Crédit Confirmé” sont destinés¹ à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la consolidation à moyen terme (de 2 à 7 ans) des crédits à court terme. ➤ l'octroi de crédits court terme confirmés sur 12 à 18 mois ou de crédits à moyen terme destinés à renforcer le fonds de roulement. <p>Cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle.</p> <p>Concours garantis</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à 10 ans). ▶ Crédits court terme confirmés sur 12 à 18 mois. <p>Plafonds de risque maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ PME² : 1,5 million d'euros. ▶ ETI³ : 15 millions d'euros. <p>Quotité garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de 50 % à 90 % selon les conditions. <ul style="list-style-type: none"> • Avance + aux côtés des lignes court terme des partenaires bancaires. • Service en ligne e-tréso. • Site capitalpme.oseo.fr de mise en relation des investisseurs et des entreprises pour la souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA).

¹ Selon les conditions générales d'intervention d'OSEO garantie

² De moins de 250 salariés, selon la définition européenne de la PME

³ Entreprise de Taille Intermédiaire de 250 à 5 000 salariés

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
Développement		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Acquisition d'immobilisations corporelles (matériels, immobilier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit moyen/long terme • Crédit bail immobilier et mobilier, location financière • Crédit bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts, crédit-bail, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier • Financements de 3 à 15 ans aux côtés des partenaires bancaires et/ou garantie¹ à 40 %. • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée².
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Acquisition d'immobilisations incorporelles et investissements immatériels 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de Développement : Prêt sans garantie avec un différé d'amortissement, obligatoirement associé à une intervention bancaire. Jusqu'à 400 000 € pour les PME ayant une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an. • Prêt Participatif de Développement. Prêt sans garantie de 15 000 à 100 000 € obligatoirement associé à un concours bancaire. Finalités et territoires définis par la Collectivité Territoriale concernée².
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Croissance externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations convertibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles (de 50 000 à 500 000 €) en faveur des PME à fort potentiel. • Intervention (jusqu'à 2 000 000 €) d'Avenir Entreprises Développement (filiale de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en fonds propres en faveur des PME à fort potentiel.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Augmentation du fonds de roulement générée par le projet de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital-risque (Business Angels, AFIC, UNICER ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Site capitalpme.oseo.fr de mise en relation des investisseurs et des entreprises pour la souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA).

¹ Pour les PME respectant la définition européenne de la PME

² Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Collectivité Territoriale concernée